



« Le Chabot »

Association de Protection Rivière Ariège

Projet de recherche minière de Couflens - Salau de Variscan Mines

Observations à l'enquête publique pour l'autorisation de recherche minière sur la commune de Couflens

L'Association de Protection de la Rivière Ariège « Le Chabot » :

– s'intéresse à tout ce qui influe sur l'état des cours d'eau Ariégeois et leurs affluents. Son but est de concourir à l'émergence de nouvelles pratiques individuelles, collectives et publiques à l'égard des cours d'eau, toutes activités incluses, dans l'intégralité de leur bassin versant.

L'association s'attache, à communiquer largement ses questionnements et ses interventions, au plus grand nombre d'institutions et associations ariégeoises, régionales et nationales concernées.

APRA « le Chabot » est membre du réseau FNE Midi-Pyrénées de France Nature Environnement.

Elle a étendu son champ d'activité à l'ensemble des cours d'eau du département de l'Ariège dans l'intégrité de leur bassin versant le 4 février 2011.

A ce titre, le permis de recherche minière déposé par « Variscan Mines » sur les sources de la rivière Salat intéresse directement les objectifs de l'association.

1 – Présentation de la demande :

Variscan mines a déposé un permis de recherche exclusif de minéraux sur la commune de Salau.

Le territoire concerné est inclus dans le périmètre d'une zone Natura 2000, d'une Znieff, d'une ZPF et est dans le périmètre du PNR des Pyrénées Ariégeoises.

Variscan assure que son permis n'aura pas d'impact négatif sur l'environnement et sur le contexte social de la vallée. Au contraire, son projet serait porteur de développement économique pour le secteur concerné.

Variscan se contente d'analyser les contraintes du projet de recherche alors que l'objectif final est celui d'une exploitation minière avec tous les impacts liés à ce type d'activité.

Ce faisant, Variscan oublie au passage que cette vallée à déjà beaucoup donné à ce type d'exploitation et que les valléens, abandonnés par des précédents actionnaires ont cherché d'autres types de développements, incompatibles aujourd'hui avec une nouvelle exploitation industrielle.

Ce projet nous interpelle donc fortement :

- **sur la sincérité des engagements du pétitionnaire,**
- **sur la réalité des impacts évoqués,**
- **sur les nuisances cumulées attendues du projet.**

2 - la sincérité des engagements du pétitionnaire:

Variscan mines est une société australienne, enregistrée sur la bourse de Sydney (Australian Stock Exchange, ASX). C'est le cas typique d'une société « junior », c'est à dire une société de taille modeste qui se consacre exclusivement à l'exploration minière. La prédominance de la finance dans sa gestion (c'est à dire dans le fait que les meilleurs taux de profits sont dégagés à partir d'activités financières plutôt qu'à partir d'activités productives) et les prix très élevés des métaux, ont propulsé ce type de société au rang de grands acteurs de la « découverte » de nouveaux gisements, très prometteurs pour des perspectives de spéculation financière .

Cela n'en fait pas des acteurs responsables d'un développement économique local crédibles dans leurs intentions et ses engagements.

Tout au contraire, chevaux de Troie de grandes sociétés minières qui les financent, ces sociétés de recherche n'engagent que la période de recherche et certainement pas les conditions d'exploitation qui vont suivre.

A ce titre notre association doute fortement de la sincérité du discours et des engagements pris par le pétitionnaire.

3 - la réalité des impacts évoqués :

Notre association n'évoquera que les impacts potentiels du projet de recherche sur les milieux aquatiques et associés et notamment sur la rivière Salat classée en Natura 2000 (FR7301822 « Garonne, Ariège, Hers, Salat, Pique et Neste)

Elle note toutefois, comme d'autres intervenants, que des problèmes sanitaires pour les populations locales et les éventuels salariés employés sur le site, liés à la présence d'amiante dans le gisement, sont totalement occultés par le porteur de projet. Cette présence niée est pourtant irréfutable au vu des études épidémiologiques engagées suite aux nombreux décès par atteinte des voies respiratoires.

Impacts sur le Natura 2000 :

La rivière Salat a été désignée en droit Français, le 27 mai 2009, « sous site Natura 2000 » FR7301822 Garonne et ses principaux affluents .



Le site est caractérisé « par la présence d'espèces piscicoles migratrices : le saumon atlantique, la grande alose, la lamproie marine ; de mammifères comme le desman des Pyrénées, la loutre d'Europe et de nombreuses espèces de chauves-souris mais également d'habitats naturels comme les forêts de l'Europe tempérée (saulaie, aulnaie-frênaie), les habitats intermédiaires entre la forêt et l'eau (mégaphorbiaies), les habitats d'eau douce (renoncules, potamots...) ou les sources d'eau dure ». A ce titre, il présente un enjeu patrimonial fort et un attrait touristique remarquable.

Le périmètre du projet inclut le cours d'eau Salat et ses affluents dans sa longueur Sud Nord.

Etrangement, le document d'incidence n'en fait pas mention occultant tout impact sur les milieux aquatiques.

Le Couserans a accueilli de longue date de nombreuses exploitations minières. Les vestiges en sont nombreux. Les études récentes sur toutes ces vallées voisines (Salat-Lez) ont montré la présence de nombreux métaux lourds issus du lessivage des terrils disséminés le long des cours d'eau. Les mines de Salau n'échappent pas à cette triste réalité et le projet de recherche est porteur d'un risque fort de contamination supplémentaire du Salat.

En effet, le projet de recherche ouvre une nouvelle galerie, devant recouper les galeries anciennes existantes. Ce réseau de galeries datant des exploitations précédentes est aujourd'hui ennoyé et nécessitera donc d'être totalement vidangé, soit directement pendant la procédure de recherche lors du creusement d'un forage de 1000m de long pour le recouper, soit lors de la future exploitation minière.

Le site recèle des éléments associés au minerai de tungstène des minéraux solubles à forte dangerosité. C'est le cas de l'arsenic dont la présence est attestée.

Les eaux évacuées et relarguées dans le milieu naturel lors des opérations de vidange sont potentiellement contaminées or, aucune étude ou mesure n'est envisagée. Le risque d'un impact sur le Natura 2000 n'est même pas évoqué.

4 - les nuisances cumulées attendues du projet:

Aux risques de pollution des eaux par les rejets de pompages des galeries ennoyées se cumule des nuisances issues de la recherche ou de l'exploitation du site minier.

Longtemps abandonnés, les résidents se sont naturellement tournés vers des activités de substitution. Ce sont essentiellement les ressources touristiques, les activités « nature » et les productions artisanales et agricoles qui ont assuré l'essentiel de la vie locale. L'accueil, l'hôtellerie, la restauration et les activités touristiques associées sont devenu l'acteur économique premier.

Ces activités sont aujourd'hui incompatibles avec une reprise d'activité minière source de bruit, de poussières, de trafic routier, qui ne peuvent qu'amoinrir l'attrait touristique.

Le réseau routier de cette vallée enclavée, étroite et sans autre issue que le déboulé vers Seix, ne peut supporter à la fois les rotations de camions nécessaires à l'exploitation minière et le trafic touristique intense de pleine saison. L'accidentologie risque fort d'en être affectée, ainsi que les risques de pollutions du

cours d'eau en contrebas, comme cela se produit déjà régulièrement en haute Ariège sur l'axe RN20 du fait de l'intensité du trafic en regard de l'état du réseau.

5 – conclusions

Pour ces raisons et réserves évoquées précédemment, l'Association « Le Chabot » de Protection de la Rivière Ariège émet un **avis négatif** à la consultation Publique d'autorisation d'un permis de recherche de minéraux à la société Variscan mines sur les communes de Couflens et Salau.

Varilhes le 28avril 2016
Pour APRA « le Chabot »

A handwritten signature in blue ink, reading "Henri Dubien". The signature is stylized and appears to be written on a light-colored background.